



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Premières réussites

1ÈRE ÉDITION - MAI 2021

infos⁺

www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes

**Tous acteurs de la préservation
des ressources naturelles**

Éditorial



Qu'il s'agisse du manque de ressources en eau de qualité, de la pollution de l'air, ou de l'artificialisation des sols, les habitants et les territoires de la région Auvergne-Rhône-

Alpes sont confrontés à des enjeux multiples, qui appellent une réponse rapide et dans la durée. Nous en connaissons les conséquences sur l'environnement, sur la santé, sur l'économie. Pour autant, préserver les ressources et les milieux ne signifie pas freiner le développement : il s'agit de le réorienter, sans qu'il remette en cause les ressources et les grands équilibres sur lesquels il s'appuie.

Fruit d'un large travail de concertation mené depuis 2019, la stratégie de l'État pour l'air, l'eau et le sol constitue un cadre commun, lisible et cohérent pour les services publics, leurs partenaires, et les citoyens. Sans vocation réglementaire, celle-ci fixe avant tout des

objectifs et une ambition à l'horizon 2040 : inciter à l'action en faveur de la préservation, soutenir les démarches innovantes, valoriser les bonnes pratiques, accompagner les projets les plus vertueux, transformer les façons de penser et de conduire le développement des territoires.

Le 3 février 2021, les services de l'État se sont réunis pour faire le point sur la mise en œuvre de la stratégie Eau-Air-Sol dont la feuille de route a été adoptée en juillet 2020. Ces pages présentent quelques-unes des premières actions réalisées. Déployées dans nos départements dans une approche concertée, elles sont susceptibles d'inspirer de nouvelles initiatives sur nos territoires.

L'engagement des services de l'État pour atteindre ces objectifs, à l'échelle régionale et départementale, mérite d'être salué. Je remercie également l'ensemble des acteurs de nos territoires, citoyens, collectivités territoriales, entreprises, syndicats, associations, qui s'engagent déjà, à nos côtés, en faveur d'un développement équilibré et harmonieux de la région Auvergne-Rhône-Alpes !

*Pascal MAILHOS,
Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône*

Sommaire

La stratégie eau - air - sol en Auvergne-Rhône-Alpes	7
Les premières réussites.....	9
Eau - air - sol.....	10
Eau	12
Air	14
Sol	16

La stratégie eau - air - sol en **Auvergne-Rhône-Alpes**

→ 4 objectifs

Pour mettre en œuvre concrètement son ambition, la stratégie régionale eau - air - sol fixe **quatre objectifs de résultat à 2027 et à 2040**. Ces objectifs découlent d'orientations législatives nationales et européennes mais peuvent aussi être plus ambitieux, faisant par là-même de la région Auvergne-Rhône-Alpes un territoire d'expérimentation.



Eau - air - sol



Préserver les milieux en atteignant 5% du territoire régional sous protection forte en 2040. Ces espaces naturels devront présenter des enjeux patrimoniaux forts, garantir les fonctionnalités écologiques et préserver les trames de biodiversité.



Air



Respecter les recommandations de l'OMS de la qualité de l'air pour éviter les effets nuisibles sur la santé humaine à l'horizon 2040 et réduire de 50% le nombre de jours de dépassement des seuils réglementaires d'ici 2027.



Eau



Atteindre l'objectif de bon état de 60% des masses d'eau à l'horizon 2027 et de 100% en 2040. Réduire les prélèvements de 10% d'ici 2025 et de 25% en 2035. Revenir à l'équilibre pour les bassins en déficit à l'horizon 2027.



Sol



Atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette en région à l'horizon 2040 et réduire la consommation foncière réelle d'au moins 50% en 2027.



32 actions

Pour agir et faire de la stratégie eau - air - sol une réalité dans les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes, **32 actions sont planifiées à l'horizon 2027**, dont 10 prioritaires. Pour les réussir, l'État accompagne et conseille, régule et contrôle, il montre l'exemple.

infos+

Retrouvez toutes les actions de la stratégie eau-air-sol en détail sur :

www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes

La stratégie régionale eau - air - sol de l'État projetée à 2040 vise à préserver Auvergne-Rhône-Alpes en tant que territoire vivant, attractif et accueillant : vivant par la biodiversité qui s'y épanouit, attractif par les activités et les hommes qui s'y implantent, accueillant par la qualité et la disponibilité des ressources et des milieux qu'il offre.

En 2040, ce territoire et ses ressources sont préservés et gérés avec sobriété, les activités et les implantations humaines se sont transformées pour respecter les milieux et ne pas leur porter atteinte de manière irréversible. Elles sont en outre résilientes au changement climatique.

eau-air-sol

Les premières réussites



Eau - air - sol

→ En pratique

**Favoriser la rénovation
énergétique des bâtiments**

HAUTE-LOIRE

L'État renouvelle 14 de ses bâtiments

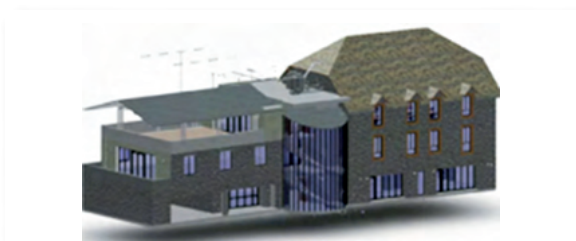
Appliquant la pédagogie par l'exemple, les services de l'État en Haute-Loire ont engagé la rénovation énergétique du parc immobilier public. Quatorze bâtiments ont ainsi fait l'objet de 536 000 € de travaux. Les objectifs sont multiples : réduire les pertes et les consommations énergétiques, intégrer les bâtiments dans le dispositif Éco-énergie tertiaire, favoriser le confort des agents, rendre visibles de façon locale et concrète les bénéfices du plan de relance.



Préfecture de la Haute-Loire

CANTAL

*Rénovation énergétique des
bâtiments de trois EPCI*



Maquette IBM de l'Hôtel numérique à Montsalvy (Cantal)

Profitant du Plan de relance, trois EPCI ont engagé des travaux sur 80 bâtiments publics. Ces projets, qui doivent leurs réussites à la volonté des élus et à la mobilisation partenariale de la DDT locale pour un total de 10 millions d'euros d'investissements, permettront des économies d'énergie de l'ordre de 40%.



Modulation des aides de l'État

HAUTE-SAVOIE

L'État et les élus du département soutiennent financièrement et de manière préférentielle les projets vertueux

Le Préfet de Haute-Savoie a mis en place un dispositif de bonification de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2021 selon des critères répondant à la Stratégie eau-air-sol. Le barème permet des augmentations des aides jusqu'à 20 %,

pour les projets les plus vertueux. Ces mesures ont été largement approuvées par la commission d'élus DETR, favorables à l'adoption de mesures encore plus ambitieuses.

Communication et sensibilisation

ALLIER

Un séminaire pour sensibiliser les élus à l'utilisation de l'espace

La préfète de l'Allier a réuni les élus du département pour un séminaire de sensibilisation à l'utilisation raisonnée de l'espace, dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat sur le secteur de Montluçon.



DRÔME

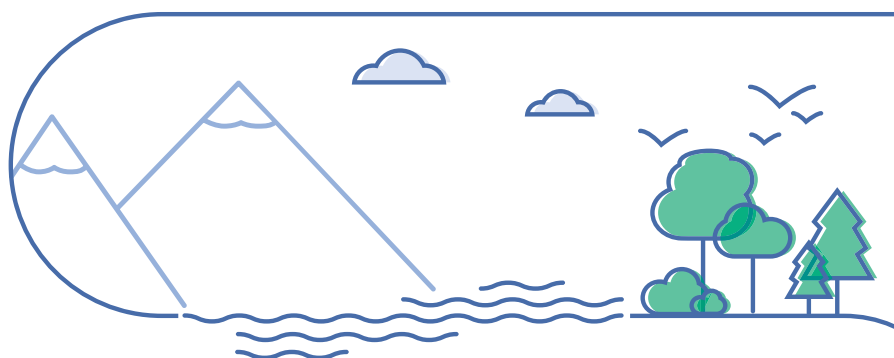
Concertation et feuille de route départementales

Avec une artificialisation équivalente à un terrain de rugby par jour, des ressources limitées en eau, une qualité dégradée de l'air, le département de la Drôme concentre tous les enjeux de la stratégie eau-air-sol. C'est pourquoi une feuille de route départementale a été mise en place au terme de plusieurs réunions de concertation avec les élus.

Elle affiche des objectifs locaux ambitieux : réduire de moitié la consommation foncière et les pics de pollution de l'air d'ici 2030 et les prélèvements en eau de 25% d'ici 2035. Ce document, ligne directrice des collectivités, permet d'améliorer certains projets, à l'image du projet d'échangeur autoroutier près de Valence (A7), modifié pour tenir compte des priorités environnementales.



→ En pratique



Captages prioritaires et programme

100 retenues pour la région

ARDÈCHE

Le succès du programme
100 retenues d'eau



Bassin du Doux (Ardèche)

La réalisation des projets de retenues progresse en Ardèche, notamment grâce aux projets de territoires (cinq élaborés et un sixième en cours), à des économies d'eau (traitement de fuites, modifications de pratiques) et à la mobilisation de ressources moins fragiles (interconnexions, stockages). Le bassin versant du Doux, zone de répartition des eaux «historique» de la région depuis 1995, est emblématique

de ces problématiques et de leur traitement : la création d'un comité départemental de l'eau en 2019 et la mise en place récente d'un PGRE (plan de gestion de la ressource en eau) a permis de coordonner des positions autrefois irréconciliables sur ce territoire, notamment en matière de stockage de l'eau.

ALLIER

Un nouveau contrat territorial pour préserver et reconquérir la qualité de l'eau potable des captages prioritaires du département de l'Allier

La chambre d'agriculture et le syndicat mixte des eaux de l'Allier (SMEA) ont signé un deuxième contrat avec une collaboration renforcée et une implication plus active des acteurs agricoles. En parallèle, le soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne permet d'accompagner la mise en place de pratiques agricoles vertueuses.



Gérer les déficits en eau dans le cadre de projets de territoire

SAVOIE

Un partenariat entre l'État et les collectivités pour concilier les projets urbanistiques et la préservation des ressources en eau

Coconstruite avec les collectivités et partagée au sein du comité départemental de la gestion de la ressource en eau, la doctrine *Eau/Assainissement/Urbanisation* permet de concilier les projets urbanistiques et la préservation des ressources en eau dans les plans locaux d'urbanisme, en particulier dans les stations de montagne...).

Ce dispositif a ainsi conduit 18 communes à améliorer leurs projets d'urbanisation, comme dans le cas de Valmeinier. Il constitue une opportunité unique pour construire des approches de long terme, réinterrogeant le modèle économique des stations, avec la progression vers des modèles dits 2, voire 4 saisons.



PUY-DE-DÔME

Un projet de territoire interdépartemental pour la gestion de l'eau (PTGE)



Principales ressources en eau du Bassin Allier-Aval

Outre les problématiques d'acceptation politique, les contraintes matérielles pour la création des retenues d'eau sont nombreuses : foncier, financement des infrastructures, études environnementales... Les services départementaux ont dès lors recours à trois outils : la concertation du comité départemental de l'eau, l'accompagnement avec la mise à disposition

d'un vade-mecum pour les porteurs de projets tenant compte des oppositions locales et éventuels contentieux futurs, et l'engagement des acteurs. Ce troisième outil est le plus novateur : il s'agit du PTGE Allier aval interdépartemental, signé le 11 décembre 2020 entre l'Allier, la Haute Loire, le Cher et la Nièvre, dans une démarche partenariale.

ISÈRE

L'initiative filières agroécologiques portée par une entreprise privée



Entreprise familiale iséroise, la Maison François Cholat s'engage depuis plus de vingt ans pour limiter l'impact environnemental des cultures et structurer une filière blé de qualité. Parmi les multiples actions, figurent le partage de bonnes pratiques visant à réduire l'usage de produits phytosanitaires (engagement dans trois réseaux Ferme Dephy, pilotage de 13 groupes Ecophyto 30 000 depuis 2020), ou encore le lancement de filières *EC'EAU RESPONSABLE* en 2019 pour encourager les agriculteurs à préserver la qualité de l'eau. L'entreprise s'inscrit également dans la stratégie Eau-Air-Sol dans le domaine de l'air avec le choix de camions roulant au GNV pour son transport (photo ci-contre).



© Maison François Cholat



→ En pratique

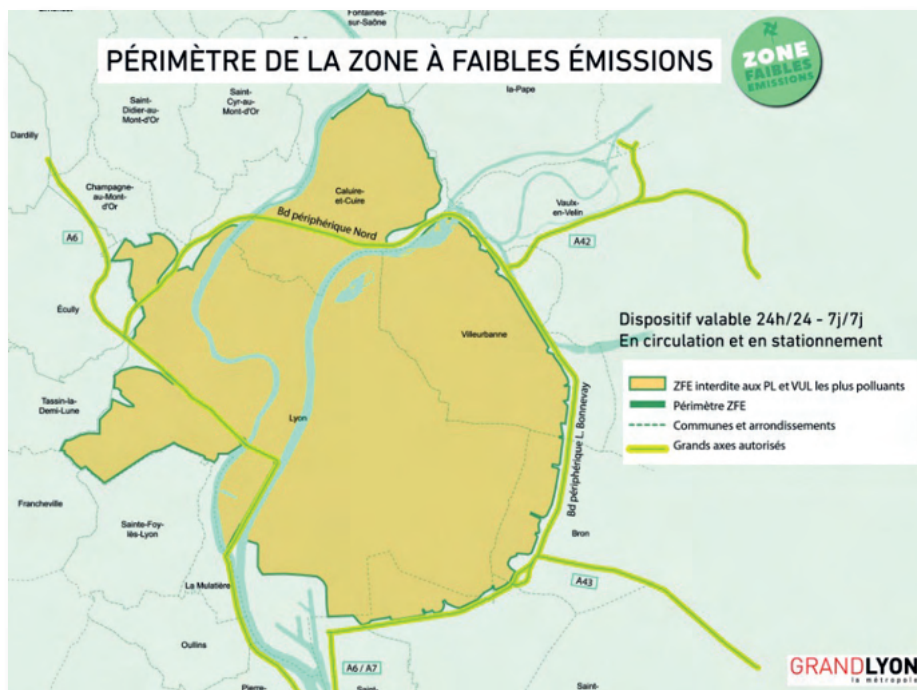
Déployer les zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m)

RHÔNE

L'État en soutien de la Métropole de Lyon pour l'extension de la ZFE-m

Accompagnée par l'État, la Métropole de Lyon a instauré en janvier 2020 une ZFE-m appliquée aux poids-lourds et véhicules utilitaires les plus polluants (Crit'Air 4,5, et depuis le 1er janvier 2021 Crit'Air 3). Néanmoins, cette dernière restait insuffisante, avec 7 700 personnes encore exposées au-delà du seuil OMS en 2021. Face à ce constat, la Métropole s'est engagée en septembre 2020

dans une démarche d'extension du périmètre et d'intégration progressive des véhicules légers pour laquelle des premiers échanges techniques ont été conduits avec les services de l'État. L'État vient par ailleurs en soutien de la Métropole pour le déploiement du dispositif d'accompagnement (subventions, contrôle sanction,...) de la ZFE-m.





HAUTE-SAVOIE

Mise en place d'une Conférence Locale dans la Vallée de l'Arve

Avec une urbanisation diffuse (165.000 habitants sur 41 communes) et une forte circulation du fait de flux internationaux occasionnant des pics de pollution, le territoire de la vallée de l'Arve présente des problématiques variées au regard de la qualité de l'air. Au titre de la loi d'orientation des mobilités (LOM), 4 EPCI ont mis en place une ZFE-m. Pour porter cette action, les acteurs ont créé la Conférence Locale de l'Air (sur le modèle de la Commission Locale de l'Eau), une gouvernance dédiée régie par un bureau des partenaires - décideurs. Cette nouvelle approche méthodologique devrait se traduire par des dispositions innovantes : plusieurs périmètres, des actions transversales à l'échelle de la vallée, une implication du gestionnaire autoroutier au niveau national pour la question du transit de poids lourds...



LOIRE

Vers la mise en place d'une Zone à Faible Émission mobilité sur le territoire de l'agglomération stéphanoise



Saint-Étienne Métropole s'est engagé avec l'État pour déployer ZFE-m dont la zone couvrirait l'intérieur du triangle autoroutier stéphanois (A47, RN 88 et RD 201), soit environ 34 km². Elle concernerait 7 communes et 140 000 habitants. Les restrictions de circulation ne s'appliqueraient dans un premier temps qu'aux poids-lourds en fonction du niveau de leur certificat Crit'air.

Un calendrier de mise en œuvre de ces mesures est en cours d'élaboration, des restrictions complémentaires sont également à l'étude (élargissement à d'autres type de véhicules) et feront suite à la concertation encore en cours.



→ En pratique

**Engager les acteurs vers une trajectoire
Zéro artificialisation nette (ZAN)**

HAUTE-SAVOIE

Identifier les parcelles propices à des actions de désimperméabilisation

Les impacts de l'imperméabilisation des sols sur le grand cycle de l'eau n'est plus à démontrer. Les initiatives de désimperméabilisation s'inscrivent dans la stratégie eau-air-sol avec des enjeux multiples tant pour la préservation de la ressource grâce au rechargement des nappes phréatiques, qu'à la réduction du risque inondation avec une limitation du ruissellement ou à l'amélioration du cadre de vie et du bien-être des habitants grâce aux îlots de fraîcheur dans lesquels la biodiversité peut se développer. La direction des territoires de Haute-Savoie a mené une étude qui détermine l'impact de l'artificialisation des sols en estimant les volumes d'eau perdus pour les milieux. Sur cette base, l'étude propose une méthode d'identification



© Agence de l'eau RMC

des parcelles propices à des actions de désimperméabilisation selon la nature des sols, leur pente, leur usage ou leur appartenance foncière. En 2021, la DDT mobilisera des acteurs publics pour traduire ces ambitions dans les futurs documents de planification et au travers d'opérations concrètes.

RHÔNE - LOIRE

Lancement d'une démarche d'appropriation de la trajectoire Zéro artificialisation nette

La DDT du Rhône, les 2 agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Étienne et les SCOT concernés, ont lancé une étude prospective et partenariale sur le ZAN pour définir les outils à mobiliser par les territoires en fonction de leurs caractéristiques (renaturation, densification, reconversion de friches, fermeture des zones AU, ...). L'étude s'appuiera sur les expériences existantes (étude des potentiels densifiables, travaux sur le recensement des friches et l'observation des zones d'activité et des capacités de développement économique), et devrait ouvrir sur l'organisation d'ateliers en territoires. L'objectif est de favoriser les échanges et la coopération inter-territoriale sur le sujet.



© Pixabay

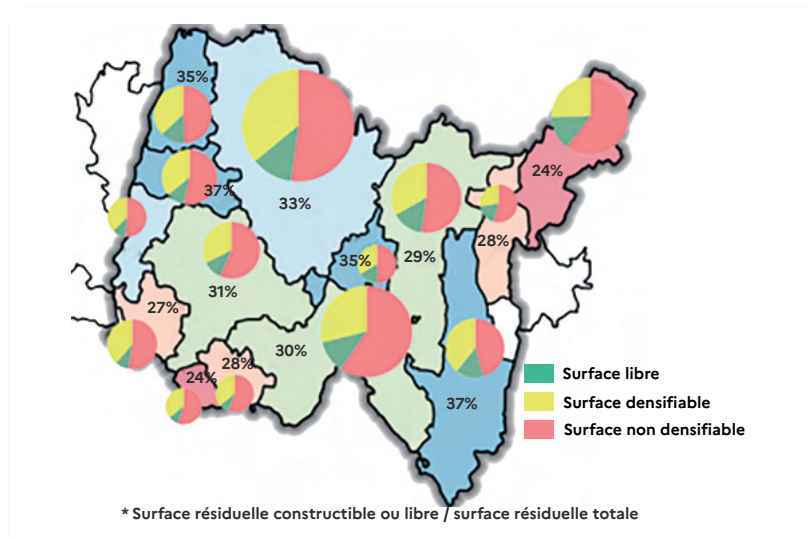


AIN

Un programme d'analyse de l'artificialisation

La DDT de l'Ain a mis en place un outil d'évaluation des potentiels densifiables, en partenariat avec les EPCI volontaires et les acteurs du foncier. L'objectif de ce programme est d'identifier les surfaces disponibles dans les zones urbanisées pour optimiser leur densité.

Cet outil est reproductible dans d'autres territoires, à condition de mettre en place le travail partenarial nécessaire avec les EPCI concernés.



Estimation du potentiel densifiable du département de l'Ain - 2020

LOIRE

Deux projets partenariaux d'aménagement (PPA) pour une gestion concertée de l'occupation des sol

Le département de la Loire est marqué par une problématique importante d'artificialisation des sols : départs nombreux des centre-villes après la désindustrialisation, offre de logement supérieure à la demande dans les territoires urbains denses, coûts de dépollutions élevés pour de nombreuses friches industrielles...

Depuis plus de 10 ans l'État porte une exigence forte auprès des collectivités, avec un travail de concertation, d'équilibrage des projets pour éviter

une consommation foncière déséquilibrée. La mise au point de deux PPA dans les vallées de l'Ondaine et du Gier qui rassemblent 13 communes de la Métropole stéphanoise, est un tournant supplémentaire de cette logique. Ils ont permis de décliner une action globale sur ces territoires, avec des actions opérationnelles concrètes (requalification de zones urbaines, travail sur les friches existantes...).

